



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Dijon, le 6 octobre 2020

**Consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral
organisant la lutte contre l'Erismature rousse (*Oxyura jamaicensis*)
dans le département de la Côte-d'Or
(articles L.120-1 et L.121-1-A et L.123-19-1 du code de l'environnement)**

**Synthèse des observations et propositions portées à la connaissance
de la direction départementale des territoires**

La consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral visé ci-dessus est arrivée à son terme le 5 octobre 2020.

Le public était invité à faire part de ses observations ou propositions jusqu'au 9 septembre 2020, soit par voie électronique, soit par voie postale.

Au 6 octobre 2020, aucune observation n'a été formulée.